



C'est l'été !

Place aux balades nature entre bleuets et coquelicots, aux pique-niques le long des chemins piétons, aux retrouvailles...

Place aux mariages, dans une belle salle rénovée, aux soirées sous des ciels étoilés, particulièrement entre le 10 et le 15 août grâce à une extinction totale de l'éclairage public.

Que ce soit l'occasion pour chacun-e de souffler après cette année difficile, de profiter de la qualité de vie pirailloise et de se retrouver au village autour de temps forts culturels et festifs.

Pour l'équipe municipale, c'est le moment d'un premier bilan, voilà une année que nous sommes en place, une année pour prendre nos marques avec enthousiasme et déjà de nombreuses initiatives. Nous sommes satisfait-e-s que les premiers comités participatifs aient pu enfin se rencontrer courant juin et se mettre au travail. Nous espérons pouvoir organiser d'autres temps de rencontres et d'échanges avec vous dès la rentrée.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été.

## ET SI ON N'AVAIT PLUS PEUR DU NOIR ?

Depuis 2011, notre commune a opté pour une extinction de nos 392 points lumineux de 23h30 à 5h30 du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai et de 0h30 à 5h30 du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre (à l'exception de quelques nuits plus festives : réveillons de fin d'année, vogue, 14 juillet...). Cette extinction de l'éclairage nocturne semble aujourd'hui bien naturelle, chacun-e s'est habitué-e à la nuit noire et comprend la nécessité de réduire la consommation énergétique et du même coup la facture !

### Et si on allait encore plus loin ?

Ce que l'on sait moins, c'est qu'au-delà du coût, l'éclairage nocturne génère une pollution lumineuse avec des conséquences non négligeables. La santé humaine est impactée : troubles du sommeil, perturbation de nos rythmes biologiques... Ce qui peut accroître le risque de cancers, de diabète et de dépression.

L'éclairage artificiel influe également sur les comportements des espèces animales et aussi végétales. La perturbation de l'alternance naturelle jour/nuit a des effets négatifs sur le déplacement, la croissance, la reproduction des espèces animales ou la croissance et

la floraison des espèces végétales. Enfin, un tiers de l'humanité ne voit plus le ciel étoilé et cette proportion ne cesse d'augmenter !

L'équipe municipale souhaite mener avec les habitant-es une réflexion de fond sur l'éclairage public. C'est pourquoi nous vous proposons différents temps de rencontres sur cette thématique.

Et le premier rendez-vous est fixé pour cet été.

**Ensemble nous redécouvrons la nuit noire étoilée !**

**L'éclairage public sera totalement éteint entre le mardi 10 août et le dimanche 15 août inclus**

Nous vous invitons à nous rejoindre devant la mairie le jeudi 12 août à 21 heures 30 pour une balade nocturne pour observer le ciel avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Monts du Pilat (CPIE). (Prévoir une petite lampe de poche)

Par la suite nous vous inviterons à une réunion publique avec le Parc du Pilat et le CPIE de Marlhès pour comprendre et agir contre la pollution lumineuse, tout en prenant en compte les différents usages de l'espace public par les piraillois-nés.

## À VOS MASQUES, PRÊTS, RECYCLEZ !

Afin de réduire nos déchets et de participer à une économie circulaire plus respectueuse de l'environnement et des ressources en matières premières, la municipalité met à votre disposition des box pour recycler les masques chirurgicaux jetables.

Vous pouvez retrouver ces box dans plusieurs endroits du village : hall de la mairie, pharmacie, école...

Attention, ces box n'acceptent que les masques chirurgicaux jetables. Merci de ne pas y jeter des masques FFP2, des masques tissu ou lavables...

Une fois collectés, désinfectés et recyclés, ces masques deviendront des tee-shirts.



## LA FIN D'ANNÉE À L'ÉCOLE

L'heure des grandes vacances a sonné ! Malgré une scolarité perturbée par les contraintes des mesures sanitaires, les enfants ont pu clore cette année avec un spectacle scientifique *Du pudding dans les étoiles* de la compagnie *Les Montures du Temps* et avec la projection du film *L'odyssée de Choum* à Cinémolette. Le Sou des écoles et l'équipe du pèriscolaire ont préparé une petite cérémonie à l'honneur des élèves de CM2 qui vont entrer au collège en septembre. A cette occasion, une calculatrice leur a été offerte par Mme La Maire.

Il est temps pour les petits et grands de profiter de l'été pour revenir en pleine forme en septembre !

## UNE SALLE DES MARIAGES PRÊTE À VOUS ACCUEILLIR

Quelques travaux d'embellissement ont été nécessaires pour redonner à la salle des mariages toute sa spécificité.

Il y a quelques mois, après une préparation de chantier assuré par nos services techniques, des élu-e-s et des bénévoles ont enfilé leurs bleus de travail pour faire un peu de peinture, de tapisserie et d'électricité. La confection et la pose des rideaux ont été confiés à une professionnelle d'Annonay. Pour finir, il a été décidé de monter la jolie vitrine qui moisissait au sous-sol et qui accueillera quelques souvenirs patrimoniaux.



Imprimé par la Mairie. Ne pas jeter sur la voie publique.

## LE CHEMIN ANNE SYLVESTRE



A droite de la rue Pré-battoir et au-dessus du chemin des Tissages vous pouvez emprunter désormais le chemin Anne Sylvestre, inauguré le 30 mai. Pour la municipalité c'est une fierté que la première plaque de rue que nous posons honore une femme. En France, seulement 6 % des rues portent un nom de femme, cela semble bien peu pour une moitié d'humanité.

C'est aussi l'occasion de se souvenir de la grande dame qui vient de nous quitter. Anne Sylvestre a donné au village la joie de sa présence aux festivals des Oiseaux Rares. Elle a animé des ateliers d'écriture et chanté aux scènes ouvertes. C'est en juillet 2017 qu'elle a chanté pour la dernière fois en solo place aux Six fontaines. Vous trouverez sur ce chemin deux visuels qui expliquent aux promeneurs et promeneuses qui était cette poétesse et ce qu'elle a apporté au monde de la chanson. Bonne balade à toutes et à tous.



L'inauguration du chemin Anne Sylvestre



# EXPLICATIONS DU NOUVEAU PLAN DE DÉSHÉBAGE

« Si vous croisez des fleurs sauvages sur les trottoirs du village, ce n'est pas un oubli de notre part, c'est totalement volontaire. »

Pour mémoire, l'utilisation des produits phyto-sanitaires sur les communes est interdit depuis le 1er janvier 2017.

Le plan de désherbage communal constitue la première étape pour faire évoluer les pratiques d'entretien de notre commune et s'inscrit dans notre vaste programme de gestion différenciée des espaces verts. Pour faire aboutir ce projet nous sommes accompagnés par le Parc naturel régional du Pilat au titre de commune pilote comme Le Bessat et Saint-Paul-en-Jarez.

Cette nouvelle méthode est une façon de gérer les espaces qui consiste à ne pas appliquer, à nos 51 espaces communaux répertoriés, la même intensité de

soin. Son objectif est de gérer écologiquement les espaces et les ressources nécessaires en améliorant la qualité paysagère, notamment en la diversifiant. En plus d'une augmentation du potentiel "vivant", des économies de temps de travail, de carburant et de matériels sont aussi attendues.

La mise en place d'une gestion différenciée nécessite la définition d'un certain nombre de secteurs sur lesquels va s'appliquer une gestion adaptée : des espaces naturels jusqu'aux espaces de prestiges qui demanderont plus de soins. Nous avons ainsi déterminé trois (voire quatre) classes d'espaces, du très entretenu au plus naturel, avec pour chacune d'entre elles une gestion particulière.

## Les cheminements piétons

Désormais pour l'entretien des trottoirs, des places et des diverses allées, il y a 4 niveaux de conduites graduées en fonction des secteurs :

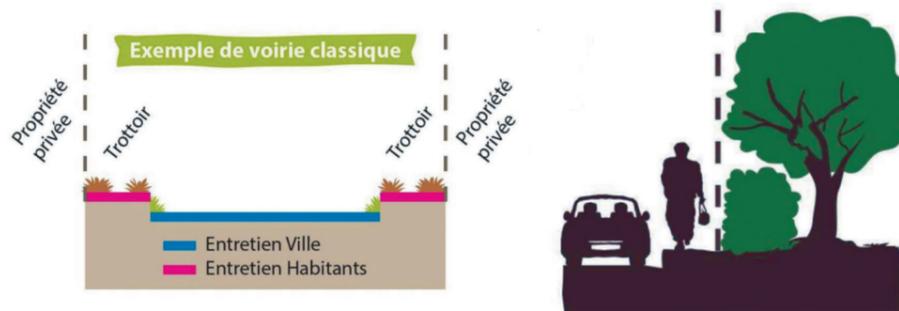
- le centre-bourg, commerces Prestige (aucune "mauvaise herbe")
- les axes de routes départementales Soignée (confort de circulation)
- les voies secondaires Adaptée (en fonction des configurations)
- les zones vertes Nature (maximum de fleurissement spontané)



## Un partenariat citoyen

Les agents des services techniques se concentrent sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs. Il appartient alors à chacun-e de juger si les plantes et la biodiversité qui s'expriment aux pieds de ses murs sont, ou non, les bienvenues.

De même, il revient aux riverain-e-s d'élaguer les branches de leurs plantations qui dépassent sur la voie.



## Cimetière

Nous avons prévu un engazonnement des allées non goudronnées à l'automne. Donc jusque là, un débroussaillage sobre sera effectué.

## Fauchage

Le fauchage des accotements des voies communales, à l'aide d'une épareuse, devient "raisonné". Comme d'habitude, au cours de la saison, deux passages seront effectués : fin mai, début juin et fin juillet.

- Priorité à la sécurité routière pour permettre le croisement aisé des véhicules et assurer une bonne visibilité aux intersections.
- Pas de haies, de talus ou de grandes surfaces enherbées gyro-broyés.

## Éco-pâturage

Comme alternative au gyro-broyage, l'éco-pâturage sera assuré, pour cette première année de test, par les brebis d'Étienne Careil. Elles profiteront ainsi du fourrage sur :

- La STEP (station phyto-épuration)
- Les abords du terrain de foot (talus, sous-bois...)

## Lierre

Il n'y a pas de nécessité de supprimer tout le lierre rampant s'il ne présente pas de menace pour la structure des murs. C'est avant tout une très bonne ressource pour l'écosystème et notamment pour les insectes pollinisateurs...

# CHEMIN PIÉTON

Les travaux sur le chemin piéton depuis la rue Neuve jusqu'à la rue du Moulin se poursuivent. L'ancienne chaufferie de la serre et le transformateur ont été démolis par l'entreprise Mazet. Ils laisseront place plus tard à un revêtement stabilisé. L'entreprise Briat, préparera les têtes de murs pour recevoir les garde-corps de l'entreprise Coolfabrik. Après le déversoir jusqu'à la rue du Moulin, un chemin de broyat a été déposé par l'entreprise L'Atelier des Mille-Feuilles.

Tout au long, une barrière (ganivelle) délimitera le chemin. Les plantations des végétaux se feront à l'automne par les Jardins du Pilat et Osmie.

En attendant la fin de l'aménagement, les Piraillo-n-e-s pourront à la rentrée emprunter la première partie de ce chemin



Les travaux de déconstruction avant construction du chemin piéton.

## LETTRÉ PIRAILLONNE DÉMATÉRIALISÉE

Nous avons pour projet de développer progressivement une version numérique de la Lettre Piraillo-nne pour limiter les impressions, la consommation de pa-

pier et d'encre. Si vous souhaitez ne plus recevoir la version papier et recevoir la lettre piraillo-nne par mail, merci de vous inscrire sur le site de la mairie.

## EXPRESSION DE « VIVRE AU VILLAGE »

Au cours du conseil du 1<sup>er</sup> juin une délibération était proposée pour changer le nom du chemin du Pré-Battoir en chemin Anne Sylvestre. Un élu d'opposition s'étonna que l'inauguration de ce chemin est eue lieu avant la délibération. La discussion qui s'en suivit amena un élu de la majorité à vouloir le faire taire, usant de la triviale injonction « mais ta gueule ». Ce qui, d'ailleurs, ne fit taire personne. Cependant il est regrettable, qu'oubliant son rôle de police de l'assemblée, le maire n'ait pas jugé opportun de rappeler

à l'ordre le conseiller, qui n'en était d'ailleurs pas à son coup d'essai.

Lors du même conseil, oubliant les principes de la démocratie participative, le maire traita de crapules, si ce n'est un de ses prédécesseurs, tout au moins les entrepreneurs qui devaient, au départ, réaliser le lotissement du Pré-Battoir. On comprend mieux pourquoi la transmission en différé du conseil municipal a été supprimé !